

2017-10-18

**SUICIDE-ASSISTÉ
FAUSSEMENT APPELÉ...
AIDE MÉDICALE À MOURIR
OU AUSSI PIRE...
SOINS EN FIN DE VIE.**

Ne vous laissez pas berner par la publicité d'où qu'elle vienne incluant celle des promoteurs du suicide-assisté. Le suicide-assisté ne sera jamais un acte libre posé par le patient (de 18 ans et +) quels qu'en soient les circonstances invoquées par les gouvernements qui ont légalisé le SUICIDE-ASSISTÉ comme devant presque compétitionner les SOINS PALLIATIFS.

